

AMEN PREMIERE SICAV
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2006

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2006

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels d'AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 30 Juin 2006. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle d'AMEN PREMIERE SICAV arrêtée au 30 Juin 2006 en conformité avec le système comptable des entreprises.

(i) Les emplois en liquidités et en quasi-liquidités représentent 25,67% de l'actif net, ce qui constitue un dépassement par rapport à la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

(ii) Les emplois en certificat de dépôt émis et avalisés par la Banque de Tunisie représentent 11,16% de l'actif net, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 27 juillet 2006

Bilan arrêté au 30 juin 2006
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
ACTIF				
Portefeuille-titres	3.1	163 277 643	164 111 666	163 791 496
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 752 851	14 211 738	12 494 671
Obligations et valeurs assimilées		153 524 792	149 899 928	151 296 825
Placements monétaires et disponibilités		102 907 697	142 435 874	104 518 116
Placements monétaires	3.2	34 624 850	28 436 896	53 944 155
Disponibilités	3.3	68 282 847	113 998 978	50 573 961
TOTAL ACTIF		266 185 340	306 547 540	268 309 612
PASSIF				
Opérateurs créditeurs		164 201	187 203	116 074
Créditeurs divers		36 675	39 871	34 169
TOTAL PASSIF		200 876	227 074	150 243
Capital	3.4	260 811 340	300 504 762	257 771 676
Sommes distribuables	3.5	5 173 124	5 815 704	10 387 693
Sommes distribuables exercices antérieurs		1 650	1 349	1 158
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 171 474	5 814 355	10 386 535
ACTIF NET		265 984 464	306 320 466	268 159 369
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		266 185 340	306 547 540	268 309 612

Etat de résultat
Période du 01-04-06 au 30-06-06
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période 01/04/2006 30/06/2006	Période 01/01/2006 30/06/2006	Période 01/04/2005 30/06/2005	Période 01/01/2005 30/06/2005	Période 01/01/2005 31/12/2005
Revenus du portefeuille-titres	3.1	2 047 111	4 042 841	1 947 758	3 811 536	7 958 949
Revenus des placements monétaires	3.2	1 154 447	2 284 396	1 474 113	2 912 848	5 591 188
Total des revenus de placements		3 201 558	6 327 237	3 421 871	6 724 384	13 550 137
Charges de gestion des placements	3.6	<499 018>	<996 148>	<550 205>	<1 078 505>	<1 874 053>
Revenus Nets des placements		2 702 540	5 331 089	2 871 666	5 645 879	11 676 084
Autres charges	3.7	<74 099>	<148 136>	<80 414>	<159 136>	<318 958>
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 628 441	5 182 953	2 791 252	5 486 743	11 357 126
Régularisation du résultat d'exploitation	3.5	<68 755>	<11 479>	234 446	327 612	<970 591>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 559 686	5 171 474	3 025 698	5 814 355	10 386 535
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		68 755	11 479	<234 446>	<327 612>	970 591
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<235 637>	<592 563>	739 917	800 795	<499 283>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		364 772	903 372	<601 945>	<520 531>	459 032
Frais de négociation		<850>	<2 695>	<449>	<1 487>	<7 220>
Résultat non distribuable		128 285	308 114	137 523	278 777	<47 471>
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 756 726	5 491 067	2 928 775	5 765 520	11 309 655

Etat de variation de l'actif net
Période du 01-04-06 au 30-06-06

	Période 01/04/2006 30/06/2006	Période 01/01/2006 30/06/2006	Période 01/04/2005 30/06/2005	Période 01/01/2005 30/06/2005	Période 01/01/2005 31/12/2005
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 756 726	5 491 067	2 928 775	5 765 520	11 309 655
Résultat d'exploitation	2 628 441	5 182 953	2 791 252	5 486 743	11 357 126
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	<235 637>	<592 563>	739 917	800 795	<499 283>
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	364 772	903 372	<601 945>	<520 531>	459 032
Frais de négociation de titres	<850>	<2 695>	<449>	<1 487>	<7 220>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	<10 480 274>	1 332	<11 254 055>	<11 254 055>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<4 136 728>	2 814 302	15 092 512	24 227 347	<19 477 884>
Souscriptions					
- Capital	98 348 031	171 650 469	99 584 344	167 642 956	336 847 089
- Régularisation des sommes non distribuables	91 948	102 809	76 593	95 941	151 210
- Régularisation des sommes distribuables	1 468 370	4 418 102	1 506 983	3 731 390	8 672 201
Rachat					
- Capital	<102 411 945>	<168 917 102>	<84 738 339>	<143 629 449>	<355 230 649>
- Régularisation des sommes non distribuables	<95 981>	<104 626>	<64 550>	<78 909>	<143 949>
- Régularisation des sommes distribuables	<1 537 151>	<4 335 350>	<1 272 519>	<3 534 582>	<9 773 786>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<1 380 002>	<2 174 905>	18 022 619	18 738 812	<19 422 284>
ACTIF NET					
En début de période	267 364 466	268 159 369	288 297 846	287 581 653	287 581 653
En fin de période	265 984 464	265 984 464	306 320 466	306 320 466	268 159 369
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	2 632 074	2 564 451	2 838 501	2 747 312	2 747 312
En fin de période	2 591 644	2 591 644	2 986 174	2 986 174	2 564 451
VALEUR LIQUIDATIVE	102,631	102,631	102,579	102,579	104,567
TAUX DE RENDEMENT	4,17%	4,08%	4,04%	3,87%	3,85%

AMEN PREMIERE
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2006

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30-06-2006 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-06-2006 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2006 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de bons du trésor négociables en bourse. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	9 752 851
Obligations	(2)	59 834 103
Bons de trésor assimilable	(3)	90 480 018
BTNB	(4)	3 210 671
Total		163 277 643

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-06-06	% Actif Net
Actions SICAV (Tunisie SICAV)	85 244	8 559 691	9 752 851	3,67

(2)Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30- 06-06	% Actif Net
AB 2001	160 500	9 630 000	9 732 592	3,66
AFRICA 2003	7 000	700 000	733 141	0,28
AIL 2005	4 000	400 000	418 237	0,16
AIL 99 TB	12 400	244 781	253 461	0,1
AL00-2	50 000	2 004 679	2 070 039	0,78
AMEN LEASE 2001 A	7 445	327 580	344 058	0,13
AMEN LEASE 2001 B	53 500	3 210 000	3 376 834	1,27
E.O.AL 2001-2	9 930	436 920	450 062	0,16
E.O.AL 2002-1	30 000	1 740 000	1 814 083	0,67
OB AL 99-2	40 000	800 000	841 120	0,32
ATL 2002/1	15 000	600 000	625 200	0,24
ATL 2002/2	10 000	400 000	404 992	0,15
ATL 2006/1	30 000	3 000 000	3 006 840	1,13
ATL 2003/1	15 000	900 000	915 768	0,34
ATL 2004/1	10 000	800 000	840 552	0,32
ATL 2004/2	5 000	400 000	405 648	0,15
BATAM 2001	20 000	2 000 000	0(i)	0,00
BIAT 2002	23 000	1 840 000	1 889 367	0,71
BTEI 2004	20 000	2 000 000	2 001 648	0,75
CIL 2002/3	12 000	960 000	974 515	0,37
CIL 2004/1	15 000	1 500 000	1 563 060	0,59
CIL 2004/2	15 000	1 200 000	1 216 944	0,46
CIL 2005/1	10 000	1 000 000	1 039 888	0,39
CIL 2001/1	30 000	601 152	633 840	0,24
CIL 2002/1	3 000	60 000	61 010	0,02
CIL 2002/2	10 000	800 000	837 872	0,32
CIL 2003/1	15 000	1 500 000	1 558 452	0,59
EL MAZRAA 2001	10 000	600 000	616 304	0,23
GL 2003-1	40 000	4 000 000	4 220 928	1,59
EL MOURADI 2002 B	10 000	800 000	840 240	0,32
MOURADI PALACE 2005 A	6 000	600 000	600 682	0,23
EL MOURADI SKANES BEACH 2003 B	6 000	600 000	602 002	0,23
MEUBLATEX 2001 B	20 000	1 600 000	1 677 328	0,63
MEUBLATEX 2001 A	10 000	800 000	838 664	0,32
PANOBOIS 2001 B	5 000	300 000	301 528	0,11
SELIMA CLUB 2002 B	5 000	400 000	400 856	0,15
SOTUVER 2002	10 000	1 000 000	1 020 098	0,38
TUNISIE FACTORING 2002	13 000	260 000	261 342	0,10
TUNISIE LEASING 2005- 1 TMM+1,25%	10 000	1 000 000	1 034 504	0,39
TUNISIE LEASING 2001-2	18 500	370 000	376 068	0,14
TUNISIE LEASING 2002-1	37 000	1 480 000	1 547 221	0,58
TUNISIE LEASING 2002-2	10 000	400 000	404 024	0,15
TUNISIE LEASING 2003-1	10 000	600 000	614 792	0,23
TUNISIE LEASING 2005-1	5 000	500 000	519 100	0,2
TOUTA 2002 B	2 000	160 000	167 365	0,06
UBCI 2001	19 000	1 900 000	1 943 580	0,73
UNIFACTOR 2005-1 TB	5 000	500 000	521 584	0,2
UNIFACTOR 2005-1 TC	15 000	1 500 000	1 564 752	0,59
UTL 2004	7 000	700 000	709 878	0,27
UTL 2005-1	10 000	1 000 000	1 042 040	0,39
Total		60 125 112	59 834 103	22,5

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-06-06	% Actif Net
BTA090215	16 500	17 172 500	17 555 641	6,6
BTA090714	7 500	8 160 000	8 644 151	3,25
BTA110410	15 200	15 739 600	15 921 751	5,99
BTA140414	36 913	38 610 998	39 084 293	14,69
BTA140707	3 000	3 012 750	3 142 942	1,18
BTA150312	6 000	6 040 500	6 131 240	2,31
Total		88 736 348	90 480 018	34,02

(4) BTNB:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-06-06	% Actif Net
BTNB0107950	3 000	300 000	310 932	0,12
BTNB0407875	2 000	200 000	203 491	0,08
BTNB0507850	2 760	276 000	278 880	0,1
BTNB0507875	3 000	300 000	303 221	0,11
BTNB0607875	4 000	400 000	402 147	0,15
BTNB0707875	8 000	1 600 000	1 712 000	0,64
Total		3 076 000	3 210 671	1,21

(i) L'encours BATAM d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 709 472 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-06 au 30-06-06	Du 01-01-05 Au 30-06-05
Revenus des obligations	1 581 306	2 058 191
Revenus des BTNB et BTA	2 461 535	1 753 345
Total	4 042 841	3 811 536

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2006 à 34 624 850 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
CD	30/09/04	30/09/06	30 000 000	BANQUE DE TUNISIE	2 408 097	27 591 903	29 670 909	11,16
BIT	14/05/06	02/08/06	50 000	AMEN BANK	483	49 517	49 805	0,02
BIT	30/06/06	05/07/07	1 500 000	TUNISIE FACTORING	69 702	1 430 298	1 430 476	0,54
BIT	17/05/06	12/05/07	500 000	AMEN BANK	20 853	479 147	481 634	0,18
BIT	21/07/05	21/07/06	3 000 000	BIAT	135 849	2 864 151	2 992 026	1,12
Total							34 624 850	13,02

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	du 01-04-06 au 30-06-06	du 01-01-06 au 30-06-06	du 01-04-05 au 30-06-05	du 01-01-05 au 30-06-05
Placement en compte courant à terme	646 713	1 289 863	1 032 736	2 028 411
Billets de trésorerie	38 573	72 773	-	-
Certificat de dépôt	341 161	672 260	287 877	565 416
Compte rémunéré	128 000	249 500	153 500	319 021
Total	1 154 447	2 284 396	1 474 113	2 912 848

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2006 à 68 282 847 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	60 000 000	60 564 164	22,77
Liquidités et équivalents de liquidités		7 718 683	2,90
Total		68 282 847	25,67

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT140408	AMEN BANK	20 188 055	5,5000%
PLACT140408	AMEN BANK	20 188 054	5,5000%
PLACT140408	AMEN BANK	20 188 055	5,5000%
Total		60 564 164	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	257 771 676
Souscriptions	171 650 469
Rachats	<168 917 102 >
Frais de négociation	< 2 694 >
VDE sur emprunts sociétés	< 2 000 000 >
VDE sur titres OPCVM	1 193 160
Plus ou moins value réalisées sur emprunts sociétés	< 1 945 >
Plus ou moins value réalisées sur oblig. ETAT	538 600
Plus ou moins value réalisées sur titres OPCVM	366 716
Plus ou moins value reportée sur emprunts sociétés	1 516 000
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	< 1 301 722
Réglul sommes non distribuables (souscriptions)	102 808
Réglul sommes non distribuables (rachat)	<104 626 >
Total	<u>260 811 340</u>

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2006 au 30/06/2006 s'élève à <2 174 905 >DT.
Le nombre de titres d'Amen Première au 30/06/2006 est de 2 591 644 contre 2 564 451 au 31/12/2005.
Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-05	3 288
Nombre d'actionnaires entrants	93
Nombre d'actionnaires sortants	<246>
Nombre d'actionnaires au 30-06-06	3 135

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/06/2006 s'élèvent à 5 173 124 dinars contre 5 815 704 dinars au 30/06/2005 et se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 30-06-06		Exercice clos le 30-06-05
Sommes distribuables exercices antérieurs	1 650		1 349
Résultat d'exploitation	5 182 953		5 486 743
Régularisation du résultat d'exploitation	<11 479 >	>	327 612
Total :	<u>5 173 124</u>		<u>5 815 704</u>

3.6- Charges de gestion

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AMEN PREMIERE avec AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

SICAV AMEN TRESOR
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2006
AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2006

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtés au 30 Juin 2006. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société

AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 30 Juin 2006 en conformité avec le système comptable des entreprises.

Les emplois en billet de trésorerie émis par la société « ELECTROSTAR » représentent 11,99% de l'actif net au 30 juin 2006, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Ce dépassement a été régularisé le 4 juillet 2006.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 27 juillet 2006

Bilan arrêté au 30 juin 2006
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2006
ACTIF		
Portefeuille-titres	3.1	2 514 022
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-
Obligations et valeurs assimilées		2 514 022
Placements monétaires et disponibilités		1 603 043
Placements monétaires	3.2	493 458
Disponibilités	3.3	1 109 585
TOTAL ACTIF		4 117 065
PASSIF		
Opérateurs créditeurs		1 925
Créditeurs divers		216
TOTAL PASSIF		2 141
Capital	3.4	4 061 431
Sommes distribuables	3.5	53 493
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		53 493
ACTIF NET		4 114 924
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 117 065

Etat de résultat
Période du 21-12-05 au 30-06-06
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Période 21/12/2005 30/06/2006
Revenus du portefeuille-titres	3.1	12 397
Revenus des placements monétaires	3.2	12 113
Total des revenus de placements		24 510
Charges de gestion des placements	3.6	<2 152>
Revenus Nets des placements		22 358
Autres charges	3.7	<415>
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 943
Régularisation du résultat d'exploitation	3.5	31 550
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		53 493
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<31 550>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 600
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-
Frais de négociation		<331>
Résultat non distribuable		9 269
RESULTAT NET DE LA PERIODE		31 212

Etat de variation de l'actif net
Période du 21-12-05 au 30-06-06
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période
	21/12/2005
	30/06/2006
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	31 212
Résultat d'exploitation	21 943
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 600
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	<331>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 083 712
Souscriptions	
- Capital	4 065 300
- Régularisation des sommes non distribuables	33 244
- Régularisation des sommes distribuables	40 680
Rachat	
- Capital	<1 039 800>
- Régularisation des sommes non distribuables	<6 582>
- Régularisation des sommes distribuables	<9 130>
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 114 924
ACTIF NET	
En début de période	1 000 000
En fin de période	4 114 924
NOMBRE D'ACTIONS	
En début de période	10 000
En fin de période	40 255
VALEUR LIQUIDATIVE	102,221
TAUX DE RENDEMENT	4,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2006

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 mai 2006. Les états financiers arrêtés au 30-06-2006 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-06-2006 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2006 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de bons du trésor négociables en bourse. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Obligations	(1)	450 783
Bons de trésor assimilable	(2)	2 063 239
Total		2 514 022

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-06-06	% Actif Net
ATL 2006/1	1 500	150 000	150 342	3,65
EL WIFECK 2006	1 000	100 000	100 214	2,44
MOURADI PALACE 2005 B	1 000	100 000	100 114	2,43
MOURADI PALACE 2005 A	1 000	100 000	100 113	2,43
Total		450 000	450 783	10,95

(2) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-06-06	% Actif Net
BTA090215	1 000	1 067 800	1 094 112	26,59
BTA090714	800	906 000	969 127	23,55
Total		1 973 800	2 063 239	50,14

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 21-12-05 au 30-06-06
Revenus des obligations	2 535
Revenus des BTA	9 862
Total	12 397

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2006 à 493 458 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
BIT	23/06/06	21/09/06	500 000	ELECTROSTAR	7 169	492 831	493 458	11,99
Total							493 458	11,99

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 21-12-05 au 30-06-06
Placement en compte courant à terme	11 486
Billets de trésorerie	627
Certificat de dépôt	-
Compte rémunéré	-
Total	12 113

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2006 à 1 109 585 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	1 102 000	1 105 085	26,86
Liquidités et équivalents de liquidités		4 500	0,11
Total		1 109 585	26,97

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT010508	AMEN BANK	45 331	5,5000%
PLACT010608	AMEN BANK	57 206	5,5000%
PLACT010608A	AMEN BANK	151 546	5,5000%
PLACT020608	AMEN BANK	117 409	5,5000%
PLACT080608	AMEN BANK	214 593	5,5000%
PLACT120508	AMEN BANK	18 109	5,5000%
PLACT130608	AMEN BANK	90 195	5,5000%
PLACT160508	AMEN BANK	27 150	5,5000%
PLACT160608	AMEN BANK	63 114	5,5000%
PLACT200608	AMEN BANK	117 155	5,5000%
PLACT280608	AMEN BANK	116 042	5,5000%
PLACT300508	AMEN BANK	60 232	5,5000%
PLACT300608	AMEN BANK	27 003	5,5000%
Total		1 105 085	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	1 000 000
Souscriptions	4 065 300
Rachats	<1 039 800
Frais de négociation	< 331
Plus ou moins value réalisées sur oblig.ETAT	9 600
Réglul sommes non distribuables (souscriptions)	33 244
Réglul sommes non distribuables (rachat)	<6 582
Total	4 061 431

La variation de l'Actif Net de la période allant du 21/12/2005 30/06/2006 s'élève à 3 114 924 DT.

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/06/2006 est de 40 255 contre 10 000 au 31/12/2005.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-05	9
Nombre d'actionnaires entrants	49
Nombre d'actionnaires sortants	<6>
Nombre d'actionnaires au 30-06-06	52

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/06/2006 s'élèvent à 53 493 dinars et se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 30-06-06
Sommes distribuables exercices antérieurs	-
Résultat d'exploitation	21 943
Régularisation du résultat d'exploitation	31 550
Total :	53 493

3.6- Charges de gestion

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AMEN TRESOR SICAV avec AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

3.8- Taux de rendement

Le rendement de AMEN TRESOR a été calculé à partir de la date de sa constitution soit le 21 décembre 2005.

SICAV AMEN
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2006
AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2006

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 Juin 2006. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société SICAV AMEN arrêtée au 30 Juin 2006 en conformité avec le système comptable des entreprises.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 27 juillet 2006

Bilan arrêté au 30 juin 2006
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2006	30/06/2005	31/12/2005
ACTIF				
Portefeuille-titres		69 186 415	33 620 459	60 597 791
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	3 793 362	2 560 747	4 004 409
Obligations et valeurs assmilées	3.2	65 393 053	31 059 712	56 593 382
Placements monétaires et disponibilités		34 942 092	18 485 855	31 998 738
Placements monétaires	3.3	14 705 454	7 874 836	14 309 389
Disponibilités	3.4	20 236 638	10 611 019	17 689 349
TOTAL ACTIF		104 128 507	52 106 314	92 596 529
PASSIF				
Opérateurs créditeurs		34 426	20 099	30 622
Créditeurs divers		8 479	4 493	7 182
TOTAL PASSIF		42 905	24 592	37 804
Capital	3.5	97 373 727	48 567 840	88 609 072
Sommes distribuables	3.10	6 711 875	3 513 882	3 949 653
Sommes capitalisables exercices antérieurs		4 341 706	2 349 285	3 949 653
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		2 370 169	1 164 597	-
ACTIF NET		104 085 602	52 081 722	92 558 725
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		104 128 507	52 106 314	92 596 529

Etat de résultat
Période du 01-04-06 au 30-06-06
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Période 01/04/2006 30/06/2006	Période 01/01/2006 30/06/2006	Période 01/04/2005 30/06/2005	Période 01/01/2005 30/06/2005	Exercice clos le 31/12/2005
Revenus du portefeuille-titres	3.6	808 778	1 787 910	413 939	780 747	1 861 689
Revenus des placements monétaires	3.7	385 260	782 665	164 709	299 697	847 970
Total des revenus de placements		1 194 038	2 570 575	578 648	1 080 444	2 709 659
Charges de gestion des placements	3.8	<101 985>	<199 495>	<58 217>	<80 652>	<219 922>
Revenus Nets des placements		1 092 053	2 371 080	520 431	999 792	2 489 737
Autres charges	3.9	<28 728>	<55 560>	<13 107>	<23 727>	<61 784>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 063 325	2 315 520	507 324	976 065	2 427 953
Régularisation du résultat d'exploitation	3.5	31 146	54 649	164 293	188 532	1 521 700
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		1 094 471	2 370 169	671 617	1 164 597	3 949 653
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<31 146>	<54 649>	<164 293>	<188 532>	<1 521 700>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		176 096	4 199	15 860	1 545	<420>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<16 975>	<33 045>	16 524	23 871	259 224
Frais de négociation		<2 394>	<2 394>	<377>	<873>	<5 420>
Résultat non distribuable		156 727	<31 240>	32 007	24 543	253 384
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 220 052	2 284 280	539 331	1 000 608	2 681 337

Etat de variation de l'actif net
Période du 01-04-06 au 30-06-06
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période 01/04/2006 30/06/2006	Période 01/01/2006 30/06/2006	Période 01/04/2005 30/06/2005	Période 01/01/2005 30/06/2005	Exercice clos le 31/12/2005
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	1 220 052	2 284 280	539 331	1 000 608	2 681 337
OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	1 063 325	2 315 520	507 324	976 065	2 427 953
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	176 096	4 199	15 860	1 545	<420>
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	<16 975>	<33 045>	16 524	23 871	259 224
Frais de négociation de titres	<2 394>	<2 394>	<377>	<873>	<5 420>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 393 484	9 242 597	10 193 737	16 123 055	54 919 329
Souscriptions					
- Capital	68 596 166	123 243 718	28 432 491	42 965 528	133 301 206
- Régularisation des sommes non capitalisables	<67 215>	<60 287>	4 216	5 999	167 348
- Régularisation des sommes capitalisables	4 355 090	7 037 426	1 918 304	2 701 782	10 510 570
Rachat					
- Capital	<67 293	<114 448	<18 866	<27 766	<82 420 739>
- Régularisation des sommes non capitalisables	68 509	60 608	<4 223>	<6 210>	<112 569>
- Régularisation des sommes capitalisables	<4 265 866>	<6 590 724>	<1 291 036>	<1 777 679>	<6 526 487>
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 613 536	11 526 877	10 733 068	17 123 663	57 600 666
ACTIF NET					
En début de période	101 472 066	92 558 725	41 348 655	34 958 059	34 958 059
En fin de période	104 085 602	104 085 602	52 081 722	52 081 722	92 558 725
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	3 791 950	3 496 309	1 618 000	1 384 178	1 384
En fin de période	3 843 362	3 843 362	2 015 120	2 015 120	3 496
VALEUR LIQUIDATIVE	27,081	27,081	25,845	25,845	
TAUX DE RENDEMENT	4.84%	4.63%	4.60%	4.74%	4.82%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2006

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2006 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2006 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-06	% actif net
Titres Sicav				
Amen Première	31 087	3 188 603	3 190 086	3,06
Amen Trésor	5 896	600 024	602 624	0,58
Actions cotées				
BT	8	502	652	0,001
Total		3 789 129	3 793 362	3,64

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2006	% actif net
BTA				
BTA090215	12 500	12 606 705	12 882 486	12,38
BTA090714	5 700	5 979 150	6 347 105	6,1
BTA100309	12 000	12 386 172	12 579 356	12,09
BTA140414	9 200	9 742 221	9 862 854	9,48
BTA140707	3 000	3 016 284	3 160 623	3,04
BTA150312	4 000	4 027 000	4 087 493	3,93
Total		47 757 532	48 919 917	47,02

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2006	% actif net
BTNB				
BTNB0507850	240	24 407	24 657	0,02
Total		24 407	24 657	0,02

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2006	% actif Net
Obligations				
AB 2001	40 500	2 430 000	2 455 888	2,36
AFRICA 2003 A	3 000	300 000	314 203	0,3
AIL 2005	2 000	200 000	209 118	0,2
AL 2002-1	1 000	58 000	60 469	0,05
ATL 2002-1	1 000	40 000	41 680	0,04
ATL 2006-1	30 000	3 000 000	3 006 840	2,89
ATL 2003-1	5 000	300 000	305 256	0,29
ATL 2004-2	10 000	800 000	811 296	0,78
BTEI 2004	1 500	150 000	150 124	0,14
CIL 2004/2	5 000	400 000	405 648	0,39
CIL 2005/1	10 000	1 000 000	1 039 888	1,00
CIL 2003-1	2 000	200 000	207 794	0,2
GL 2003-1	3 000	300 000	316 570	0,3
GL 2003-2	10 000	1 000 000	1 021 536	0,98
MOURADI	6 000	600 000	600 682	0,58
MSB 2003 B	6 000	600 000	602 001	0,58
SELIMA 2002 B	1 000	80 000	80 171	0,08
SEPCM 2002	1 000	57 143	58 007	0,06
T.FACTORING	2 000	40 000	40 206	0,04
TLG 2004-1	10 000	600 000	606 032	0,58
TLG 2002-2	1 000	40 000	40 402	0,04
TLG 2003-1	2 000	120 000	122 958	0,12
TLG 2005-1	5 000	500 000	519 100	0,5
UNIFACTOR	20 000	2 000 000	2 086 336	2
UTL 2004	3 000	300 000	304 234	0,29
UTL 2005/1	10 000	1 000 000	1 042 040	1
Total		16 115 143	16 448 479	15,8
Total général		63 897 082	65 393 053	62,84

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

Date	30/06/2006	30/06/2005
Montant	23 953	38 726

3.3- Placements monétaires

Les placements monétaires s'élevaient au 30-06-06 à 14 705 454 dinars. Ils sont constitués de certificats de dépôt dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Avaliseur	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
Certificat de dépôt	AMEN BANK	AMEN BANK	10/07/06	3 495 923	3 496 330	3,36
Certificat de dépôt	AMEN BANK	AMEN BANK	14/12/06	1 379 595	1 470 319	1,41
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	05/07/07	1 430 298	1 430 476	1,37
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	22/06/07	2 866 289	2 867 693	2,76
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	13/08/06	346 619	348 172	0,33
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	19/05/07	95 829	96 249	0,09
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	17/07/06	2 935 766	2 994 148	2,88
Billet de Trésorerie	CIL	AMEN BANK	04/06/09	1 000 000	1 001 516	0,96
Billet de Trésorerie	CIL	AMEN BANK	11/06/09	1 000 000	1 000 551	0,96
Total				14 550 319	14 705 454	14,12

3.4- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2006 à 20 236 638 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	20 000 000	20 167 320	19,38
Avoirs en banque		69 318	0,06
Total		20 236 638	19,44

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date d'échéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut
PLAT 100408	AMEN BANK	10-04-2008	14 000 000	14 138 389	5,5
PLAT 220508	AMEN BANK	22-05-2008	6 000 000	6 028 931	5,5
				20 167 320	

3.5- Capital

La variation de l'actif net de la période s'élève à 11 526 877 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : 8 764 655

Variation de la part Revenu : 2 762 222

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2005	88 609 072
Sommes capitalisables de l'exercice	3 949 653
Régul résultat ex clos capitalisable	392 053
Variation de la part Revenu capitalisable de l'exercice clos	4 341 706
Souscriptions	123 243 717
Rachats	<114 448 143 >
VDE / actions et titres OPCVM	4 083
VDE / actions cote permanente	150
Frais de négociation	<2 394 >
+/- report sur act. cote permanente	<34 >
+/- value réal. Sur emp société	<1 >
+/- value réal.oblig.Etat	100 034
+/- value réal. sur titres OPCVM	<133 078 >
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	<60 287 >
Régul sommes non distribuables (rachat)	60 608
Variation de la part Capital	8 764 655
Capital au 30/06/2006	97 373 727

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Régularisation du résultat d'exploitation	54 649
Régul résultat ex clos capitalisable	392 053
Résultat d'exploitation	2 315 520
Variation de la part Revenu	2 762 222

La variation du nombre d'actions en circulation s'analyse comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 31-12-05	3 496 309
Nombre d'actions souscrites	4 862 912
Nombre d'actions rachetées	4 515 859
Nombre d'actions en circulation au 30-06-06	3 843 362

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-05	678
Nombre d'actionnaires entrants	199
Nombre d'actionnaires sortants	70
Nombre d'actionnaires au 30-06-06	807

3.6- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-06 au 30-06-06	Période du 01-01-06 au 30-06-06	Période du 01-04-05 au 30-06-05	Période du 01-01-05 Au 30-06-
Dividendes	13	13	13	32 626
Revenus des obligations	176 938	579 619	99 897	194 060
Revenus des BTNB et BTA	631 827	1 208 278	314 029	554 061
Total	808 778	1 787 910	413 939	780 747

3.7- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-06 au 30-06-06	Période du 01-01-06 au 30-06-06	Période du 01-04-05 au 30-06-05	Période du 01-01-05 Au 30-06-05
Billets de trésorerie	73 953	147 242	350	2 470
Certificat de dépôt	30 743	52 577	38 329	73 534
Placement en compte courant	280 419	581 873	126 030	223 610
Compte Rémunéré	145	973	-	83
Total	385 260	782 665	164 709	299 697

3.8- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- ✓ Les frais de gestion de SICAV AMEN par la société AMEN INVEST sur la base d'une rémunération fixée à 0,2% de l'actif net annuel de SICAV AMEN conformément à l'avenant à la convention de gestion signée entre les deux parties en date du 17 février 2005 ; et
- ✓ Les frais du dépositaire sur la base d'une rémunération fixée à 0,2% de l'actif net annuel de SICAV AMEN.

3.9- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables de la période

A partir du 1^{er} janvier 2004, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».